

Habitat 9180*
(habitat prioritaire)

Forêts de pentes, éboulis ou ravins

Description de l'habitat et espèces herbacées typiques

Les versants abrupts des rivières, spécialement ceux exposés au nord, sont fréquemment recouverts par des forêts denses où les érables sont installés sur un sol constitué d'éboulis rocheux. Le sous-bois de ces érablières est quant à lui envahi de mousses et de fougères profitant de l'ombrage et de la fraîcheur.

L'érablière de ravin est l'un des divers types de forêts de pentes qu'il est possible d'observer en Région wallonne. On les divise généralement en deux catégories principales :

- *les érablières de pentes, ravins et éboulis*, qui sont pour la plupart des boisements ombragés, frais à humides ; celles-ci sont elles-mêmes subdivisées en trois variantes : l'une « à tilleul et scolopendre », une seconde « à orme et polystic », et une troisième occupant des « coulées pierreuses ardennaises » ; d'une manière générale, ces forêts sont caractérisées par la présence de nombreuses espèces de fougères, dont certaines sont pratiquement inféodées à ces habitats ;
- *les tillaies de pentes sèches*, des habitats très rares que l'on rencontre occasionnellement sur les pentes caillouteuses chaudes et ensoleillées.

Les deux types de forêts occupent majoritairement des versants très pentus, sur sol caillouteux instable.

Erablières à tilleul et scolopendre

Les érablières à tilleul et scolopendre se rencontrent sur des éboulis des pentes ombragées (expositions froides et humides), essentiellement sur roches calcaires et dolomies ou sur des schistes légèrement calcaires.

Elles sont dominées par un mélange variable d'érable, de tilleul, de frêne et d'orme des montagnes. Le sous-bois et les taillis présentent quant à eux généralement de forts recouvrements de noisetier et de charme.

La flore herbacée de ces forêts de pente est caractérisée par quelques espèces fidèles : la scolopendre et le polystic à aiguillons, deux espèces de fougères, et, plus rares, la cardamine impatiente, la lunaire vivace et l'actée en épis. Ces espèces sont accompagnées de nombreuses plantes typiques des sols neutres, riches à assez riches en



éléments nutritifs, comme le gouet tacheté ou le géranium herbe-à-Robert. On y retrouve surtout très souvent de larges plages de mercuriale vivace. Les mousses sont également très présentes et particulièrement diversifiées, notamment sur les affleurements rocheux.

Erablières à orme et polystic

Les érablières à orme et polystic se rencontrent sur les éboulis schisto-gréseux légèrement calcaires, dans des fortes pentes souvent parsemées de rochers. On les retrouve principalement dans les vallées encaissées de l'Ardenne. Elles sont dominées par un mélange d'érable sycomore, d'érable plane, d'orme des montagnes, de chêne et de hêtre.

L'habitat peut se distinguer par quelques espèces herbacées, mais celles-ci n'y sont pas fréquentes : le polystic à aiguillons, la renoncule à feuilles de platane (vallées ardennaises), la cardamine impatiente... Il se caractérise surtout par une bonne représentation de fougères (fougère mâle et fougère femelle) et d'espèces typiques des sols neutres, tranchant généralement avec la végétation des sols plus acides environnants. On peut y retrouver, comme dans les érablières à scolopendre, des zones tapissées de mercuriale. Les suintements humides présents sur les pentes peuvent également entraîner l'apparition d'espèces typiques des sources, telles que la dorine à feuilles opposées. Les mousses sont abondantes et particulièrement diversifiées, notamment sur les affleurements rocheux.



Lunaire vivace.

Érablières ardennaises des coulées pierreuses acidophiles

Il s'agit de forêts de milieux acides, colonisant les coulées pierreuses, constituées d'éboulis de blocs de quartzites entassés. Ces éboulis ne sont pas nécessairement aussi pentus et ombragés que dans les deux types d'érablières précédents, mais le sol y est généralement constitué de gros blocs instables.

Le peuplement forestier, qui peut présenter un couvert léger, est constitué d'érable sycomore associé au chêne sessile, au hêtre, au bouleau et au sorbier des oiseleurs, avec présence éventuelle de noisetier dans le sous-bois.

La végétation herbacée ne comporte pas vraiment d'espèce qui soit inféodée à ce milieu. La plupart sont des fougères ou des espèces typiques des milieux acides, mais qui ne sont pas du tout limitées aux coulées pierreuses, comme la canche flexueuse, la myrtille, la fougère mâle ou les dryoptéris. C'est surtout l'abondance des fougères et des mousses colonisant les blocs pierreux qui caractérise l'habitat.

Forêts de pentes sèches

Les forêts de pentes sèches sont des habitats très rares. Il s'agit de forêts colonisant les versants abrupts et ensoleillés des vallées de la Meuse et de ses affluents, généralement sur des sols instables. On y retrouve des tilleuls accompagnés en proportions variables d'autres essences, comme le charme, le chêne, l'érable champêtre ou, plus rares et typiques des sols plus secs, des alisiers.

Les flores arbustive et herbacée varient selon le type de roche, mais se rapprochent de très près de celle des chênaies et chênaies-charmaies sèches. Ce n'est donc pas vraiment la flore herbacée, mais plutôt la combinai-

son des caractéristiques du milieu (sol en forte pente, exposé au sud et instable) et du peuplement forestier (présence du tilleul) qui permet d'identifier ce type d'habitat très rare en Wallonie.

Répartition et statut

Les forêts de pentes se rencontrent dans les régions au relief marqué (contreforts de l'Ardenne, vallées encaissées de la Meuse et de ses affluents, surtout en Famenne et dans le Condroz...). Elles sont donc essentiellement présentes au sud du sillon sambro-mosan, suffisamment accidenté.

Si les deux types de forêts de pentes, érablières de ravins et tillaies de pentes sèches, sont rares, le second type, celui des pentes sèches, est vraiment très limité, voire exceptionnel sur le territoire wallon.

Intérêt écologique

Les forêts de pentes sont des habitats rares liés à des conditions environnementales particulières et marginales qui constituent des îlots très particuliers dans la forêt wallonne. Leur composition ligneuse contient des essences peu fréquentes (orme des montagnes, érable plane, tilleuls, alisiers).

Les érablières de ravins abritent principalement une flore herbacée d'ombre comportant de nombreuses fougères. Elles sont le refuge, en Belgique, pour les espèces qui apprécient les ambiances humides et qui profitent d'un habitat tamponné frais, à l'abri des vents et de l'ensoleillement direct. Certaines de ces espèces végétales sont rares à l'échelle régionale, comme la lunaire vivace, l'actée en épi ou les lastrées.

Par leur position topographique, elles forment souvent des mosaïques avec des habitats rocheux et d'autres habitats forestiers, multipliant ainsi les niches écologiques et la biodiversité.

Bien que ces forêts aient très souvent été jadis traitées en taillis, leur exploitation est devenue l'exception dans le contexte économique actuel. Ainsi, depuis des décennies, elles se trouvent dans une phase de vieillissement caractérisé, à l'origine d'une concentration de bois morts et de vieux bois propices à toute une série d'espèces de haute valeur écologique (pics et microfaune du bois mort). Elles possèdent de ce fait le plus souvent une valeur naturelle très élevée par rapport à la majorité des forêts régionales. Leur protection est prioritaire à l'échelle de l'Europe.



Orme de montagne.

Menaces

Une des principales menaces qui pèsent sur les forêts de pentes est l'exploitation forestière. En effet, dans les érablières de ravins, les espèces herbacées et mucinales caractéristiques de l'habitat nécessitent des conditions particulières (ambiance forestière ombragée et fraîche) pour se développer pleinement ou pour se maintenir. L'exploitation forestière, si elle passe par des mises à blanc ou des coupes de taillis, entraîne des modifications importantes de cette ambiance ; modifications susceptibles d'affecter les populations des espèces rares caractéristiques de l'habitat.

De plus, par l'enlèvement des arbres dépérissants ou du bois mort, l'exploitation forestière cause une perte de la valeur naturelle, donc de la qualité biologique, que certaines de ces forêts ont développée. Enfin, le passage d'engins d'exploitation dans ces habitats ou dans les milieux environnants passe le plus souvent par l'ouverture de voiries, étant donné l'instabilité du sol. Les conséquences pour l'habitat sont très importantes : diminution de la surface des forêts de pente dont l'étendue est généralement faible, modification de l'ambiance forestière et du relief autour de la voirie, banalisation de la flore...

L'enlèvement de roches ou la stabilisation artificielle des éboulis sont également une menace pouvant entraîner la disparition à terme de l'habitat dans les stations concernées par ces travaux. On peut enfin citer comme menace dans certaines régions le piétinement de la flore par la pratique d'activités touristiques, du type sport-aventure ou alpinisme, au sein de ces habitats.

Objectifs de gestion

Le grand intérêt biologique des forêts de pentes, leurs faibles potentialités économiques, les difficultés de mobilisation de bois et les faibles surfaces concernées justifient pleinement un statut de protection élevé. L'objectif premier y sera d'accroître la naturalité des forêts.

Mesures

Dans les forêts de pentes, il s'agit prioritairement de renoncer à exploiter le bois, ce qui correspond au statut de réserve intégrale, au moins dans les sites bien représentatifs, surtout pour les variantes ombragées, ou dans les sites se caractérisant déjà par un abandon marqué. Outre l'abandon de toute exploitation, il serait souhaitable d'établir une zone de protection d'environ vingt mètres aux alentours, afin d'éviter les perturbations lors des exploitations (mise en lumière, dégâts d'exploitation, ouverture de cloisonnements...)

Dans de rares cas, lorsque cela ne pose pas de problème majeur, et lorsque les forêts de pente sont moins caractéristiques de l'habitat (par exemple en transition avec les végétations environnantes...), l'exploitation sélective d'arbres de haute valeur (frêne, érables, hêtre et chêne de qualité) peut être tolérée, pour autant que l'exploitation n'endommage pas l'habitat (débardage au câble, non circulation d'engins, abandon du houp-pier juste démembré...).

Il y a donc lieu, dans tous les cas :

- d'éviter absolument toute coupe de grandes dimensions ;
- de ne pas exploiter les arbres sénescents et le bois mort ;
- de ne pas ouvrir de nouvelles pistes d'exploitation ;
- d'éviter que l'exploitation de zones voisines n'endommage l'habitat (mise en lumière, dégâts d'exploitation, passage d'engins...) ;
- de ne pas utiliser de pesticides (insecticides, herbicides, fongicides, etc.).

Il conviendrait également de restaurer les forêts de pente en les étendant sur leurs zones de développement potentiel par l'exploitation des essences exotiques qui l'occuperaient.

ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

